

**Extrait du Procès-Verbal  
des Délibérations du Comité Directeur**

Séance ordinaire du 10 avril 2024  
(dix avril de l'an deux mille vingt quatre)

sous la présidence de Mme Rachel BAECHTEL,  
Déléguée de la Ville de Rixheim.

**Votants (10) :**

Mme Rachel BAECHTEL, Mme Barbara HERBAUT, M. Gilbert FUCHS,  
Mme Marie-Madeleine STIMPL, M. Noël MULLER, Mme Pierrette KEMPF,  
Mme Emmanuelle BONDUELLE, Mme Catherine SIMON, Mme Denise HERTH,  
Mme Silvana GIRARD.

**Procurations de vote (2) :**

M. Gilbert IFFRIG a donné procuration de vote à Mme Denise HERTH,  
Mme Sandrine KITTLER WALCH a donné procuration de vote à Mme Silvana GIRARD.

**Secrétariat de séance assuré par :**

M. Patrice WINDHOLTZ, Attaché Territorial de la Ville de Rixheim.



**Point 14 de l'ordre du jour**

**Secteur Enseignement**

**Subventions au titre des jeunes licenciés**

**SOUS-PREFECTURE**

**17 AVR. 2024**

**DE MULHOUSE**

Il est proposé d'accorder pour l'exercice 2024 une subvention de 5,50 € par élève licencié.

Les associations sportives des Collèges de RIXHEIM et de HABSHEIM ayant respectivement recensé 132 et 114 licenciés, les subventions à verser, arrondies à l'euro supérieur, devraient ainsi s'élever à:

- 132 x 5,50 € = **726 €** pour l'Association Sportive du Collège Capitaine Dreyfus de Rixheim,
- 114 x 5,50 € = **627 €** pour l'Association Sportive du Collège Henri Ulrich de Habsheim.

**LE COMITE DIRECTEUR**

décide, à l'unanimité :

- d'allouer les subventions suivantes au titre des jeunes licenciés :
  - Association Sportive du Collège Capitaine Dreyfus de Rixheim..... 726 €,
  - Association Sportive du Collège Henri Ulrich de Habsheim..... 627 €,
- d'imputer les dépenses correspondantes à l'article 93221 (Collèges) / compte 65748 (Subventions de fonctionnement aux associations) du budget 2024.-



Délibéré comme dessus.  
Pour extrait conforme.  
RIXHEIM, le 11 avril 2024



La Présidente :

A handwritten signature in purple ink, appearing to be "R. Baechel".

Rachel BAECHEL

**SOUS-PREFECTURE  
17 AVR. 2024  
DE MULHOUSE**

Le Secrétaire de séance :

A handwritten signature in black ink, appearing to be "P. Windholtz".

Patrice WINDHOLTZ

**Voies et délais de recours**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.*

Publié sur le site Internet de la commune de Rixheim le 24/04/2024